

COMMENT ORGANISER LA COOPÉRATION POUR QUE TOUTES LES PARTIES EN « BÉNÉFICIENT » ET « COLLABORENT » ?



Carrefour des savoirs sur les partenariats Nord-Sud – 14 NOVEMBRE 2022



Belgique

partenaire du développement

COOPÉRER : POURQUOI, POUR QUEL OBJECTIF ?

a. Objectif

Souhait des acteurs partenaires

Choix belge : fonction des valeurs propres à la Coopération belge (promotion des principes démocratiques, défense des plus vulnérables et du bien commun, culturel, environnemental, etc.

b. Alternative d'action

Action d'aide : à la demande, structurelle/d'urgence, financière, matérielle, neutre

Action d'appui au développement :

- la poursuite d'une orientation (vision) « à partager »
- une approche systémique

Dans les deux types d'action, par nos valeurs « belges », nous prôtons :

le respect de l'altérité et la légitimité de la décision locale

A L'ÉCHELLE DU PCIC

- a. **Notre objectif de coopération : autonomisation**
- b. **Notre stratégie de coopération : responsabilisation**
- c. **Notre moyen d'action : soutien à la collaboration entre nos partenaires**

- travail en collectif
- faire œuvre commune
- veiller au respect de la diversité

En tant que coordinateur général de programme financé par la Coopération belge, nous jouons le rôle de :

- facilitateur
- gardien des règles convenues et des principes les plus partagés

LE POSTULAT

*Notre approche de la coopération est intimement liée à la notion de **partage** (des ressources), et donc aussi à celle de **réciprocité** (des dons), a minima en termes de considération des enjeux mutuels, que ce soit en Afrique, que ce soit en Belgique.*

Partage : **mise en commun** (indifféremment Nord/Sud et Sud/Nord)

Réciprocité : **faire œuvre commune** (pour l'Afrique et pour la Belgique)

C'est ce que notre Coopération actuelle exige!

RÉCIPROCITÉ : POURQUOI ?

a. Cadre collaboratif

Souhait des acteurs partenaires : processus de décolonisation de la coopération

Choix UVCW : relation partenariale la plus équilibrée possible selon le contexte

Démarche de partage

Cœuvre commune

- pour l'Afrique et pour la Belgique
- indifférente au sens Nord/Sud ou Sud/Nord

Considération pour le contributeur de l'appui au développement

- partage de vision, de politiques, de moyens, d'actions, ... et bien sûr de **bénéfices**

CONTRAINTE DU CADRE BELGE DE COOPÉRATION

a. La sémantique

Statut de **bénéficiaire** octroyé au partenaires africains

Statut de **donneur** octroyé à l'UVCW et aux partenaires belges

b. Antinomie avec la notion de réciprocité

Comment imaginer la réciprocité sans **mutualisation d'objectif** entre partenaires belges et africains ?

La « réciprocité de l'aide » (vocabulaire de bailleurs) est-elle-même naturelle sans **entraide** ?

Sans quoi, « croisement » de bonnes volontés « parallèles »

C'est-à-dire, troc: « je te donne, tu me donnes »

La réciprocité dans une logique de développement mutuel est-elle possible sans **faire œuvre commune** ?

LE CHAMP DES POSSIBLES DANS LE CADRE BELGE

	Aide		Développement	
Action	Individuelle	Mutuelle	Individuel	Mutuel
Unilatérale Sens unique	Non participatif	Bénéfice secondaire Réciprocité (croisement) ?	Non participatif	Bénéfice secondaire Réciprocité (croisement) ?
Commune Double sens	Participatif	Bénéfice secondaire Réciprocité (entraide) ?	Participatif	Bénéfice secondaire Réciprocité (œuvre commune) ?

LA COOPÉRATION D'ALCESTE ?

La réciprocité est souhaitée ... mais pas favorisée

Si la **mise en commun** est autorisée, ...

Les partenaires belges ne sont pas autorisés à tirer **bénéfice** des actions. Seule une indemnisation pour frais occasionnés est tolérée

Peu d'encouragements sont adressés aux Etats partenaires à développer des politiques de coopération **en faveur d'acteurs belges**, si ce n'est en matière de sécurité, de migration, d'approvisionnement énergétique, etc.

Les **programmes « Nord »** renforcent le porte-à-faux en encourageant les initiatives belges en sens unique vis-à-vis des pays partenaires, sans lien indispensable avec les programmes menés dans ces pays !

La Coopération belge ne devrait-elle pas encourager les Etats partenaires à développer des **programmes « Nord »** en faveur d'acteurs belges (comme nos Programmes Sud), voire des **programmes Sud** (comme nos programmes Nord), tous deux en vue de renforcer la légitimité des initiatives belges vis-à-vis d'eux ?

EN CONCLUSION

Quid des critères CAD ?

Où chercher la solution à nos difficultés à être **pertinent, efficace, efficient, cohérent, viable, durable, impactant, ... ?**

Pour mieux **collaborer** à l'avenir, ...

... pourquoi ne pas ajouter le **critère de réciprocité ?**

Merci de votre attention!
A votre disposition pour toute question